

Question présentée par la députée :
Mme Prunella Carrard

Date de dépôt : 11 octobre 2012

Question écrite urgente

Usine Sicli : transparence des décisions du Conseil d'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

En juin 2012, l'Etat de Genève acquérait le bâtiment de l'Usine Sicli. Interviewés dans la Tribune de Genève du 22 janvier 2012¹, les représentants des deux départements concernés, le DCTI, aujourd'hui DU, et le DIP exposaient la volonté du Conseil d'Etat d'en faire un lieu dévolu à la culture.

Ainsi, Joëlle Comé, directrice du Service cantonal de la culture, en charge du dossier, expliquait: «La halle du Sicli devrait être dévolue à l'architecture et au design. Ce ne sera pas un lieu de spectacle. Une commission d'experts a déjà livré son rapport aux magistrats. Dans quelques mois, nous pourrions lancer un appel à projets. Il devrait aussi y avoir un lieu nocturne dans le sous-sol, à vocation culturelle, avec des prix abordables.»

Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint au DCTI, aujourd'hui DU, qui collabore avec Joëlle Comé: «Au cœur du PAV, le Sicli doit devenir un pôle culturel convivial, attractif, pluridisciplinaire et accessible à tous, dans l'esprit des Etats généraux de la nuit. Le Sicli, de par son architecture, a une très forte valeur patrimoniale que nous voulons mettre en valeur.»

Suite à ces déclarations, il fut surprenant d'apprendre, par la Tribune de Genève du 18 septembre 2012², que l'Etat avait décidé de confier la gestion de l'Usine Sicli à la société Arfluvial SA, qui gère également le Bâtiment des Forces Motrices dont l'Etat est propriétaire.

¹ TdG, 22 janvier 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/culturel-festif-sicli-promet-nuits-enflammees/story/10673590>

² TdG, 18 septembre 2012 : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/animation-lusine-sicli-confiee-societe-privée/story/30549384>

Dès lors de nombreuses questions se posent, notamment concernant le manque de transparence des décisions du Conseil d'Etat sur ce dossier:

1. Pourquoi l'appel à projet n'a-t-il pas été lancé publiquement?
2. Sachant que la Plateforme de concertation sur les lieux culturels n'a pas été consultée sur le choix d'Arfluvial SA (j'en ai eu la confirmation par des membres de cette plateforme), qui a recommandé cette solution ?
3. Sur quels critères a-t-on fait le choix d'Arfluvial SA pour la gestion de l'Usine Sicli?
4. La société Arfluvial SA est-elle signataire d'une convention collective de travail et sinon, respecte-elle les usages de la branche pour les divers corps de métiers qu'elle emploie (métiers techniques de la scène, postes administratifs, huissiers, personnel d'accueil de salle, concierge) ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.